

PROCOLE SANITAIRE DE PREVENTION ET DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 LES COMMERCEs ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du Protocole sanitaire de la station thermale de Capvern Les Bains propres aux commerces alimentaires et non alimentaires à l'égard des clients et usagers.

La démarche doit nous conduire :

- A éviter les risques d'exposition au virus ;
- A évaluer les risques qui ne peuvent être évités
- A privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Dans ce contexte, les commerces de Capvern s'engagent à :

- ✓ Le port du masque est obligatoire. Les masques FFP1 ou alternatifs à usage non sanitaire, dits "grand public" sont suffisants.
- ✓ ce que son personnel se lave régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) et porte un masque de protection ou une visière
- ✓ Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique d'au moins 1 mètre entre deux personnes (soit 4m² sans contact autour de chaque personne) comme le marquage au sol
- ✓ Aérer régulièrement (toutes les 3 heures), pendant quinze minutes, les pièces fermées
Laisse les portes ouvertes autant que faire ce peut pour limiter les contacts avec les poignées
- ✓ Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires
- ✓ Eviter de porter des gants (Ils donnent un faux sentiment de protection)
- ✓ Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.)
- ✓ Mettre à leur disposition de sa clientèle du gel hydroalcoolique
- ✓ Attribuer une poubelle spécifique pour jeter lingettes, mouchoirs, masques et gants
- ✓ Installer une vitre ou une plaque de plexiglass au niveau de l'accueil du public si des caisses si cela est possible
- ✓ Appliquer le plan de nettoyage incluant les rampes d'escalier, poignées de porte, boutons d'ascenseur, anses de cabas, barres de caddies, poignées de transpalettes, etc.
Pour nettoyer les surfaces, il conviendra d'utiliser des produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants.
- ✓ Mettre en place un affichage spécifique à l'entrée du magasin sur les gestes barrières, les équipements à disposition dans le magasin et toutes les informations utiles au client (modalités de paiement, retrait des marchandises, pré-commandes, nombre de clients maximum, ...)
- ✓ Limiter le nombre d'entrées simultanées dans le magasin en organisant le flux d'entrée et de sortie
- ✓ Eviter le plus possible les attentes qui génèrent des concentrations de personnes au même endroit
- ✓ Etablir, si possible, un sens de circulation unique pour éviter que les personnes ne se croisent
- ✓ Privilégier et encourager les paiements en CB si le commerce en est équipé
- ✓ Pour les paiements en espèces, utiliser une soucoupe (pour éviter des remises de mains en mains)
- ✓ Dans le cas où le client ne dispose pas de crayons pour le remplissage du chèque, mettre à la disposition des stylos à conserver par le client ou désinfecter le stylo après chaque usage

Enfin, le commerçant, en tant qu'employeur, se doit de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses employés et éviter la propagation du virus. Pour cela, vous devez mettre à leur disposition tous les moyens nécessaires pour y parvenir (masques, gel, savon, vitre ou plexi,)